

# Nouveau buraliste

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

CNFB (FORMATION BURALISTES)  
Alexandra Cordonnier  
01.53.21.10.30  
contact@formationburalistes.fr

## Accès à la formation

### Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salaré(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

### Sélection :

Inscription obligatoire par un conseiller  
en insertion professionnelle

### Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

### Conditions d'accès :

Présenter un dossier de candidature auprès de la Direction Régionale des Douanes et remplir les conditions suivantes : -Être Français ou ressortissant de la CE, de l'espace économique européen ou de la Confédération helvétique -Être majeur et ne pas être sous tutelle ou curatelle - Prouver son aptitude physique - Exploiter le fonds soit en nom propre, soit en SNC - Prouver son honorabilité - Justifier du titre d'occupation du local professionnel - Avoir la pleine et entière propriété du fonds de commerce

### Prérequis pédagogiques :

Stage ouvert aux : - Salarisés futurs commerçants indépendants - Commerçant dans une nouvelle entreprise - Demandeurs d'emploi - Buraliste déjà en activité mais qui change de commerce et signe un nouveau contrat avec la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI)

### Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

La formation permet aux futurs buralistes de comprendre et d'appliquer la réglementation relative au « contrat de gérance » et à la gestion de leur commerce. Les principaux objectifs pédagogiques sont donc : - Connaître la réglementation liée à l'exploitation d'un débit de tabac - Connaître de la réglementation liée à la santé publique - Acquérir des notions de gestion de base d'un commerce

## Contenu et modalités d'organisation

**CONTENU :** Jour 1 : La réglementation relative à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés La réglementation relative à la santé publique en matière de tabac, son contexte et les risques sanitaires du tabagisme Les modalités d'approvisionnement du débit de tabac Jours 2 et 3 : Les modalités de rémunération du buraliste et le suivi des commandes La gestion du fonds de commerce associé au débit de tabac

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Non renseigné**  
Commentaires sur la parcours personnalisable **Les 2 premiers jours de formation : 7h par jour Le 3ème jour de formation : 6h**

## Validation(s) Visée(s)

### > Attestation de fin de formation

## Et après ?

### Suite de parcours

**Non renseigné**

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00215604	du 13/09/2021 au 31/12/2022	Mérignac (33)	CNFB (FORMATION BURALISTES)		Non éligible	
00205050	du 13/09/2021 au 31/12/2022	Mérignac (33)	CNFB (FORMATION BURALISTES)		Non éligible	

<b>00333781</b>	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Mérignac (33)	CNFB (FORMATION BURALISTES)	Non éligible	
<b>00333780</b>	du 01/01/2023 au 31/12/2023	Mérignac (33)	CNFB (FORMATION BURALISTES)	Non éligible	
<b>00372779</b>	du 10/10/2023 au 31/12/2024	Ussac (19)	CNFB (FORMATION BURALISTES)	Non éligible	
<b>00422826</b>	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Mérignac (33)	CNFB (FORMATION BURALISTES)	Non éligible	
<b>00422827</b>	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Mérignac (33)	CNFB (FORMATION BURALISTES)	Non éligible	
<b>00532936</b>	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Mérignac (33)	CNFB (FORMATION BURALISTES)	Non éligible	
<b>00532937</b>	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Ussac (19)	CNFB (FORMATION BURALISTES)	Non éligible	